

Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 21 Juillet 2026

Commune de Clelles en Trièves

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au *nombre prescrit* par la loi dans la salle Sagittaire sous la présidence de Monsieur Thomas SPINDLER.

Date de la convocation : 17 Juillet 2026

Début de séance : 17h15

Présents : Thomas Spindler, Frédéric Francillard, Alexia Rosin, Eric Chevillard, Corentin Mosnier, Marielle Clot, Anne Chovet, Jean-Louis Hamel

Absents : Elodie dos Santos, Yannick Jacquier, Tue Bo, Alix Fumex, Jules Poncet, Louise Babusiaux

Pouvoirs : Carole Peychaud donne pouvoir à Corentin Mosnier

Secrétaire de séance : Marielle Clot, conseillère municipale

Quorum atteint : 8 personnes présentes et un pouvoir

OUVERTURE DE LA SEANCE :

La séance est ouverte à 17h15 sous la présidence de Monsieur Thomas SPINDLER, Maire.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance pouvant valablement délibérer. Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Marielle CLOT en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Vote du PV du conseil du 01 Juillet 2026.

Le PV du conseil du 01 Juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

- PORTANT SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT ET CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU TABLEAU DES EFFETIFS

Questions diverses

Aucune

DELIBERATIONS

DELIBERATION Numéro 16-07-2026

PORTANT SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT ET CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire expose que les besoins du service administratif ont évolué suite au départ d'un agent. Afin d'assurer une meilleure adéquation entre les missions confiées aux agents et les compétences requises, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs. Il est proposé de supprimer un emploi de rédacteur territorial (catégorie B), à temps non complet, devenu vacant, et de créer, en remplacement, un emploi d'adjoint administratif territorial (catégorie C), à temps non complet. Cette modification permet de répondre aux besoins opérationnels du service tout en optimisant la gestion des ressources humaines.

AVIS DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Le Comité Social Territorial, consulté lors de sa séance du 10 juillet a rendu un avis favorable sur cette modification du tableau des effectifs. Conformément à la réglementation, la présente délibération tient compte de cet avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de supprimer, à compter du 01/09/2026 le poste de rédacteur territorial (catégorie B), à temps non complet, attaché au service administratif.
- de créer, à compter du 01/09/2026, un poste d'adjoint administratif territorial (catégorie C), à temps non complet, attaché au service administratif.
- d'autoriser le Maire à procéder aux recrutements correspondants et à signer tout acte relatif à cette création.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.
- d'adopter la modification du tableau des effectifs en conséquence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Délibération votée à l'unanimité (8 personnes et un pouvoir, pour)

Le prochain conseil se tiendra le 15 Septembre 2026 à 20h30

CLÔTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 17h30

Le présent procès-verbal a été rédigé le 22 Juillet 2026 et sera soumis à approbation lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Le secrétaire de séance



Le Maire